

Contribution fiscale de Tasmane - 2024

Le cabinet Tasmane, situé en France et détenu exclusivement par des associés membres du cabinet, directement ou via leur holding personnelle, exerce son activité dans le respect de la réglementations fiscale en vigueur. En accord avec nos valeurs d'intégrité et de responsabilité, nous adoptons une approche éthique de la fiscalité et nous nous engageons à contribuer de manière transparente et juste au financement des services publics, en excluant toute pratique d'évasion fiscale ou d'optimisation fiscale agressive.

Incitations ou crédits fiscaux 2024

Dans le cadre de son activité et de ses investissements Tasmane bénéficie de diverses incitations ou crédits fiscaux :

- La fondation TASMANE assure chaque année depuis sa création un mécénat financier pour un montant de 50 000 €

Gouvernance et Gestion des risques

Tasmane intègre la gestion du risque fiscal dans son processus de contrôle et de validation des comptes. Le cabinet s'appuie également sur un code d'éthique et de conduite des affaires, ainsi qu'un dispositif de signalement anonyme accessible à tous

Chiffres Clés 2024*



16 988 657 €
Chiffre d'affaires



2 356 190 €
Résultat avant impôts

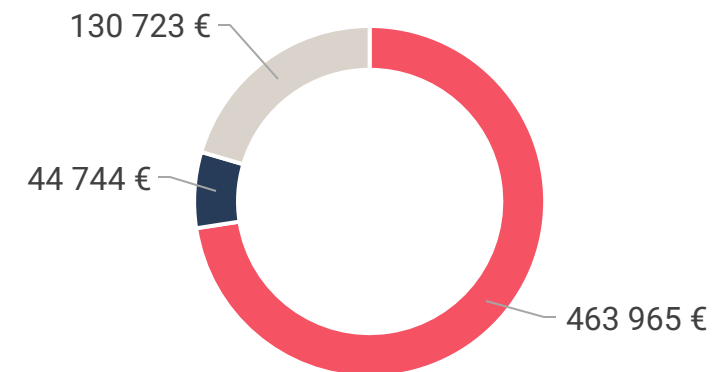


2 331 052 €
TVA
Collectée



30,8 %
Part d'impôt par rapport au résultat

Répartition des impôts et taxes*



■ Impôt sur les sociétés ■ Impôts Directs Locaux ■ Autres impôts et taxes

Implantation géographique



Le cabinet Tasmane est uniquement implanté en France. Il n'est pas concerné par les prix de transferts.

* sous réserve de certification des comptes (en cours)